



23 avril 2024

# Rapport de gestion 2023

**Cress Bretagne**

47 avenue des Pays-Bas

35200 Rennes

**07 48 72 51 19**

[cress@cress-bretagne.org](mailto:cress@cress-bretagne.org)

# Sommaire

<b>Bilan et compte de résultat 2023</b> .....	<b>3</b>
Le compte de résultat de l'exercice 2023.....	3
Le bilan au 31/12/2023 .....	5
<b>Rapport de gestion 2023</b> .....	<b>7</b>
1. Le compte de résultat .....	7
a. Résultat.....	7
b. Produits.....	7
c. Charges .....	8
2. Le bilan.....	9
d. Actif .....	9
e. Passif .....	10
3. Éléments d'analyse financière .....	10
a. Fonds de roulement et trésorerie .....	10
b. Budget 2024.....	11
c. Un nouveau modèle économique à construire.....	11
<b>Annexes au rapport financier</b> .....	<b>12</b>
1. Objet social de la CRESS .....	12
2. Faits caractéristiques de l'exercice 2023 .....	12
3. Autre point.....	13
4. Principes, règles et méthode comptable .....	13
5. Actif du bilan - détail.....	14
a. Immobilisations .....	14
b. Amortissements .....	15
c. Etat des stocks .....	15
d. Créances.....	15
e. Disponibilités.....	17
6. Passif du bilan - détail.....	17
a. Fonds associatifs et réserves .....	17
b. Provisions .....	17
c. Fonds dédiés .....	18
d. Dettes.....	18
e. Produits constatés d'avance.....	19
7. Informations relatives au compte de résultat.....	19
a. Subventions .....	19
b. Nombre et types d'emplois .....	21
c. Rémunération des dirigeants.....	22

# Bilan et compte de résultat 2023

## Le compte de résultat de l'exercice 2023

Etat exprimé en €		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Produits d'exploitation	Cotisations	50 750,00	48 550,00
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	4 797,30	6 154,00
	dont parrainages		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 688 845,08	1 671 155,05
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie			
Contribution financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	46 824,81	96 415,75	
Utilisations des fonds dédiés	320 918,76	236 008,00	
Autres produits	252,90	14,34	
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 112 388,85</b>	<b>2 058 297,14</b>
Produits financiers	Participations		
	Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		90,66
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement	20,79		
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>20,79</b>	<b>90,66</b>
Produits excep.	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		13 393,76
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>0,00</b>	<b>13 393,76</b>
	<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)</b>	<b>2 112 409,64</b>	<b>2 071 781,56</b>
	<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 112 409,64</b>	<b>2 071 781,56</b>

Etat exprimé en €		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	676 944,12	541 039,30
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	58 434,29	63 865,51
	Salaires et traitements	749 460,18	734 466,79
	Charges sociales	320 559,03	328 492,68
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	19 783,13	18 982,16
	Dotations aux provisions	28 650,03	30 333,67
	Report en fonds dédiés	189 680,40	300 918,76
Autres charges	26 975,45	20 403,85	
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 070 486,63</b>	<b>2 038 502,72</b>
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	13,31	739,62
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>13,31</b>	<b>739,62</b>
Ch. exceptionnelles	Sur opérations de gestion	206,00	
	Sur opérations en capital		1 256,69
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>206,00</b>	<b>1 256,69</b>
Participation des salariés aux résultats (IV)			
Impôts sur les bénéfices (V)			
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)</b>		<b>2 070 705,94</b>	<b>2 040 499,03</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>		<b>41 703,70</b>	<b>31 282,53</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 112 409,64</b>	<b>2 071 781,56</b>

## Le bilan au 31/12/2023

État exprimé en €		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023			Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	36 970,80	36 970,80		501,27
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>Immobilisations Corporelles</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	92 873,05	78 899,53	13 973,52	21 117,92
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés					
<b>Immobilisations Financières</b>					
Participations et Créances rattachées	30,00		30,00	30,00	
Autres titres immobilisés	1 015,25		1 015,25	1 015,25	
Prêts					
Autres	14 162,34		14 162,34	14 162,34	
<b>TOTAL (I)</b>	145 051,44	115 870,33	29 181,11	36 826,78	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>Stocks et en-cours</b>				
	Stocks et en-cours				
	<b>Créances</b>				
	Créances cli., adhé., usagers et cpt. rattachés	45 751,49	1 999,04	43 752,45	32 117,46
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	944 109,93		944 109,93	1 211 494,95
	Valeurs mobilières de placement	2 749,43		2 749,43	2 749,43
	Instruments de trésorerie				
Disponibilités	225 356,55		225 356,55	341 543,03	
Charges constatées d'avance	6 123,19		6 123,19	2 972,60	
<b>TOTAL (II)</b>	1 224 090,59	1 999,04	1 222 091,55	1 590 877,47	
<b>COMPTES RÉGUL.</b>	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Écarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>	1 369 142,03	117 869,37	1 251 272,66	1 627 704,25	

État exprimé en €		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
<b>Fonds Propres</b>	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	6 825,40	6 825,40
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	451 106,71	419 781,62
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	41 703,70	31 282,53	
Situation nette (sous total)	499 635,81	457 889,55	
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>499 635,81</b>	<b>457 889,55</b>
<b>Fonds dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations	189 680,40	320 918,76
	Fonds dédiés		
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>189 680,40</b>	<b>320 918,76</b>
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	112 077,23	90 245,44
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>112 077,23</b>	<b>90 245,44</b>
<b>Dettes</b>	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	209 011,31	189 038,45
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	61 715,62	123 155,55
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	75 208,85	750,00
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	103 943,44	445 706,50	
	<b>TOTAL (IV)</b>	<b>449 879,22</b>	<b>758 650,50</b>
	Écarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)</b>		<b>1 251 272,66</b>	<b>1 627 704,25</b>

# Rapport de gestion 2023

---

## 1. Le compte de résultat

### a. Résultat

**Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est excédentaire pour un montant de +41 703,70 €.** Pour rappel, le résultat des exercices précédents était +31k€ en 2022 +15k€ en 2021. **Nous sommes donc dans une continuité de trajectoire économique avec des résultats à l'équilibre,** représentant environ 1 à 2% du total des produits d'exploitation de l'exercice (les produits financiers étant négligeables).

Le Conseil d'Administration de la Cress de Bretagne avait voté un budget à l'équilibre en début d'année 2022, mais avec un objectif situé à 40 000 € d'excédent. Le résultat est donc conforme à la trajectoire fixée par le conseil d'administration.

**Ce résultat ne traduit pas une situation « confortable », il est le fruit d'une rigueur de gestion et d'une maîtrise des charges** demandée à l'ensemble de l'équipe.

Précisons que **ce résultat comprend deux subventions FEDER qui n'avaient pas encore reçu de notification au montant de l'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, pour un montant de 316 121 €.** L'instruction par les services étant terminée, leur validation a eu lieu lors de la Commission Régionale de Programmation Européenne (CRPE) du mois de mars 2024. Ces subventions figurent donc dans les comptes tels qu'ils sont présentés.

De plus, il faut noter que certaines charges et produits sont issus des exercices antérieurs. Ainsi, au titre des produits notamment, le résultat comprend une réévaluation de la subvention FEDER ACCOMPAGNEMENT 2022 (+14,5k€). En effet, nous avons appliqué un principe de prudence dans l'estimation des subventions à recevoir (notamment FEDER) suite à des corrections conséquentes enregistrées début 2022 sur de précédents dossiers. L'objectif était de minimiser le risque d'écritures venant minorer ces produits dans le cadre de la clôture de l'exercice 2023.

### b. Produits

Le total des produits s'élève à **2 112 409,54 €** (contre un montant de 2 071 781€ en 2022 et 1 755 152 € en 2021). C'est une évolution faible, de l'ordre de **+41k€ (soit +2% par rapport à 2022)** qui correspond dans le détail à :

- Une légère baisse des subventions de l'ETAT (**-60k€**) qui est à mettre au regard de l'importance des reprises de fonds dédiés comprenant divers financements de l'Etat notifiés fin 2022. Comme l'année dernière, notons que les financements de l'Etat sont pour beaucoup d'entre eux des **financements ponctuels, dont certains pourraient être pérennisés (sur les thématiques du réemploi, du vieillissement, de l'égalité femmes-hommes, des PTCE).**
- A noter que la **signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs** (« CPO CADRE ») en 2021 avec la DREETS a permis d'améliorer la visibilité sur les actions de

développement économique et de l'emploi menées avec les pôles de l'ESS et de conforter la CRESS dans son rôle d'animation de l'écosystème. Cette convention est en cours de renouvellement.

- **Le Conseil Régional de Bretagne a baissé ses financements à la CRESS**, ce qui est compensé en 2023 par l'attribution d'un nouveau financement ponctuel destiné aux pôles de l'ESS sur le projet Traits d'union (au total +33k€). Cette convention pourrait être renouvelée en 2024 selon des modalités à préciser.
- La stabilisation des subventions de **l'EUROPE (FEDER)** autour de 315 k€ dans le cadre de la nouvelle programmation européenne avec 2 fiches FEDER (contre 1 seule dans la précédente programmation) permettant la mise en œuvre des actions définies dans le cadre de la SRESS 21-24 : économie circulaire, bien vieillir, alimentation, maritimité, transition écologique et énergétique, TAg, animation de l'écosystème d'accompagnement... A ce chiffre, s'ajoute en 2023 comme indiqué précédemment une correction du montant légèrement sous-estimé à la clôture 2022 – et donc lié à l'exercice précédent en réalité.
- La stabilisation des subventions de **l'ADEME** estimée autour de 177k€ pour la dernière année du conventionnement 2020-2023 sur les dossiers Economie circulaire et Transition Ecologique. Le renouvellement de ces conventions est en cours pour aboutir à la signature d'une convention unique pour l'année 2024.
- Parmi **les autres partenaires publics**, notons un financement ponctuel de la Banque des Territoires en 2023 sur le réemploi des matériaux (20k€).
- L'augmentation des **reprises de fonds dédiés (+85k€)** : certains projets ayant bénéficié de conventionnements tardifs fin 2022 pour un déploiement en 2023.

### c. Charges

Le total des charges s'élève à **2 070 705€ en 2023** (pour un montant de 2 040 456,47 € en 2022 et de 1 739 204 € en 2021). C'est une augmentation maîtrisée puisque symétrique à l'augmentation des produits, de l'ordre de **+30k€ (soit +1,5%)**.

Les principales variations se situent sur les postes suivants :

- **La masse salariale brut (+14k€)**. La masse salariale brute progresse légèrement (+2%) avec un total de 749k€ en 2023 contre 735 k€ en 2022 pour les comptes 641. Dans le détail, cette augmentation correspond à :
- **L'augmentation structurelle des salaires**, liée notamment à l'attribution de points employeurs au sein de la CRESS (impact +6k€ brut), à la revalorisation des valeurs de points au niveau de la branche au 01/01/23 (impact de l'ordre de +4% par rapport au 01/01/22, soit environ 30k€ brut), à l'ancienneté (3k€) et à la maîtrise professionnelle (1,5k€)
- Une légère baisse des effectifs employés en direct vient minorer l'écart (l'effectif moyen annuel URSSAF est passé de 20,2 à 18,9 ETP)



- **Les cotisations sociales** ont quant à elles diminué ce qui s'explique par le fait que certains éléments de salaires ne sont pas assujettis à cotisations sociales (**environ - 8k€**)
- **Les charges directement liées à la réalisation des projets** ont elles aussi augmenté : notamment les achats d'études et prestations de service qui sont passés de 287 k€ en 2022 à 377 k€ en 2023 (**+90 k€**, soit 31%). Ce sont les prestations nécessaires à la mise en œuvre des différentes conventions (DLA et CPO DREETS notamment) auxquelles s'ajoutent cette année notamment une étude sur le réemploi des matériaux (25k€) et des partenariats pour la mise en œuvre de la convention « Traits d'Unions » du Conseil régional de Bretagne dans les territoires (48k€) ainsi qu'un partenariat avec le CRIC pour la mise en place de Coopératives (32k€).
- **Le retour des actions en présentiel** tant pour les salarié.es que pour les administrateurs.trices augmente également les charges liées aux actions (journées régionales, séminaires, mission réception : **+9k€**).
- **L'augmentation des charges locatives** au Quadri est à souligner : si le loyer en année pleine est resté stable autour de 71k€ avec une augmentation de seulement 1%, les charges locatives ont considérablement augmenté en passant de 11k€ à 23k€ (**+12k€**). Cette augmentation est en partie liée à une erreur d'appréciation des charges locatives estimées par le gestionnaire et correspond en réalité pour partie à des charges 2022 ayant fait l'objet d'une régulation en 2023.
- Enfin, les dotations aux fonds dédiés sont plus faibles en 2023 qu'elles ne l'étaient en 2022, les signatures tardives de conventions ayant été moins nombreuses. L'impact est **-111 k€** de charges par rapport à l'exercice précédent.

## 2. Le bilan

**Le total du bilan au 31 décembre 2023 est d'un montant de 1 251 272€ pour 1 627 704 €** en 2022 et 2 304 539 € en 2021. Il est donc en diminution, notamment du fait de l'avancée dans les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (ce qui baisse le niveau des Produits Constatés d'Avance et les Autres créances).

A noter qu'afin de faciliter la lecture du bilan et d'être au plus proche de la réalité de l'exercice, le choix a été fait de ne pas inscrire en créances les montants indicatifs écrits au titre des exercices suivants dans les nouvelles conventions pluriannuelles signées à partir de 2022, puisque ces montants sont tributaires de notifications annuelles.

### d. Actif

**Le montant net des immobilisations est en légère baisse en 2023 par rapport à 2022** avec :

- Quelques achats dans l'année au niveau du matériel (système pour les réunions en visio, renouvellement d'ordinateurs)
- et de l'aménagement (pose de rideaux dans les bureaux) notamment

**Le poste des créances est en diminution mais reste à un niveau relativement élevé (988k€)**, notamment les « autres créances » : ce poste correspond à des soldes des subventions qui nous ont été

notifiées mais pas encore payées, dont certains sont exigibles dès maintenant car elles ont déjà été justifiées (par exemple FEDER 2022). D'autres nécessitent la finalisation à venir de justifications diverses (remontées de dépenses, attestation de paiement de cofinancements). Le détail de ce poste est présenté dans les annexes.

**Les disponibilités ont encore baissé au 31/12/23** par rapport à leur niveau de 2022, pour la deuxième année consécutive (-116 k€ depuis 2022). Ce chiffre traduit de réelles tensions de trésorerie liées à deux éléments dont l'un est structurel et l'autre plus conjoncturel : les financements européens on le sait nécessitent de très conséquentes avances de trésorerie dans l'attente des versements de solde (en fonction des dossiers, il peut s'écouler plus de deux ans entre le début de l'engagement des dépenses et le paiement du solde). Par ailleurs, la CRESS est en renouvellement des conventions avec ses 4 principaux partenaires début 2024 et le calendrier de versement des subventions s'en trouve retardé.

#### e. Passif

**Les fonds propres sont en augmentation régulière.** C'est l'effet du résultat excédentaire correspondant à la trajectoire économique prévisionnelle de la Cress.

**Les dettes ont légèrement augmenté (+33k€) et il n'y a pas d'emprunt en cours.**

**Le montant des fonds dédiés est en diminution.** Plusieurs conventions ont été signées très tardivement en 2022. Ce cas de figure s'est renouvelé en 2023 mais dans une moindre proportion.

**Les produits constatés d'avance ont quant à eux considérablement baissé** puisque nous arrivons au terme de certaines CPO. Cette baisse ne traduit pas une dégradation de la situation bilantielle de la CRESS. Comme nous l'avons indiqué, l'ensemble des Convention Pluriannuelles d'Objectif sont en passe d'être renouvelées. Simplement, nous n'avons pas écrit en 2023 les conventions à venir dont les montants sont en réalité tributaires de notifications annuelles. Ce principe d'écriture nous semble plus simple et permettra à l'avenir d'apprécier les modifications substantielles de la structure de notre bilan, plutôt que de refléter principalement l'avancement dans le temps des Conventions Pluriannuelles d'Objectif.

### 3. Éléments d'analyse financière

#### a. Fonds de roulement et trésorerie

**Le montant des fonds propres à la fin de l'exercice (499k€) correspond à un peu moins de 3 mois d'activité.** C'est un léger regain par rapport à 2022. Un retour à un niveau plus proche de 4 mois est souhaité car il serait plus conforme aux besoins de trésorerie de la CRESS liés notamment au délai de paiement des financements européens.

Le fonds de roulement ne permet pas toujours d'assurer financièrement le fonctionnement quotidien et le développement de l'activité. Il semble donc nécessaire, comme l'année dernière :

- d'une part de maintenir la trajectoire économique définie précédemment (en poursuivant l'augmentation des fonds propres avec un objectif de 500 à 550 k€ de fonds propres),
- et d'autre part de mobiliser auprès de nos partenaires bancaires des outils de trésorerie afin de faire face aux besoins ponctuels mais néanmoins récurrents de la CRESS.

## b. Budget 2024

**Le budget 2023 a été voté à -37k€**, par le Conseil d'Administration du 30 janvier 2024, donnant ainsi à l'équipe de la Cress l'autorisation de l'engager, **mais avec un objectif de résultat équilibré autour de 0€**, afin de ne pas dégrader les fonds propres.

Cet objectif sera difficile à atteindre en raison de la baisse de -35k€ des crédits SISESS/Direction de l'économie du Conseil régional connue en fin d'année 2023, qui ne peut se traduire directement par une baisse de charges équivalente

## c. Un nouveau modèle économique à construire

A l'occasion des 10 ans de la loi, on peut constater que pendant la période 2014-2024, les moyens de développement de l'ESS, pour répondre aux enjeux des stratégies régionales de l'ESS successives, mobilisés à travers l'activité de la Cress, se sont développés de manière importantes sur le plan économique (de 1 à 2 millions de budget entre 2017 et 2022) et sur celui de ressources humaines (de 12 à 20 ETP sur la même période). Cette évolution positive au cours des 10 dernières années ne garantit en rien un modèle économique sécurisé pour les 10 prochaines années, en raison :

- Des tensions sur les finances publiques couplées au fait que l'Economie Sociale et Solidaire demeure parfois une politique publique marginale, susceptible de constituer une « variable d'ajustement ».
- Du non-financement des missions légales des Cress, inscrites dans la loi de 2014. La Cress perçoit seulement 60k€ de l'Etat pour assurer ces missions.
- En Bretagne, le Conseil régional prend sa part depuis de nombreuses années mais la baisse des crédits Sisess/Direction de l'économie de -75k€ sur la période 2014-2024 traduit un retrait de la collectivité sur le soutien à ces missions d'animation et de développement.
- Des charges supplémentaires incompressibles liées à l'inflation et à l'immobilier, les charges du Quadri étant très nettement supérieures à ce qui avait été présentées à la Cress lors du choix d'installation au Quadri.
- Des charges nécessaires sur les fonctions supports pour les Pôles et TAg. En 2023, elles correspondent au financement de 3,07 ETP (environ 175k€) et 236 624 euros reversés aux Pôles et aux TAg dans le cadre de différentes actions (ce montant ne comprend pas les sommes reversées aux Tags dans le cadre du dossier FEDER Accompagnement). Au total, le budget consacré s'élève donc à environ 411k€, soit près de 20% du budget total de la CRESS. L'analyse de ces dépenses et de leur plan de financement devra être approfondie et partagée dans le cadre du choix du scénario de réorganisation du collectif CRESS-POLES-TAg.

Si les acteurs et réseaux de l'ESS, les adhérents de la Cress et ses partenaires veulent conserver une Cress dynamique, assurant un rôle d'animation de la vie politique et de développement de l'ESS en Bretagne et pas seulement un opérateur d'actions, il est indispensable de retravailler son modèle économique pour les 10 prochaines années.

Le Conseil d'administration va se saisir de cet enjeu durant la période afin de présenter des premières propositions lors de l'Assemblée générale 2025.

# Annexes au rapport financier

---

## 1. Objet social de la CRESS

La Cress de Bretagne a pour objet d'assister ses membres dans la poursuite de l'objectif d'intérêt général défini dans le préambule des présents statuts.

Elle assure à cet effet, au bénéfice des entreprises de l'économie sociale et solidaire, sans préjudice des missions des organisations professionnelles, interprofessionnelles ou multi-professionnelles, et des réseaux locaux d'acteurs :

- La représentation auprès des pouvoirs publics des intérêts de l'économie sociale et solidaire ;
- L'appui à la création, au développement et au maintien des entreprises ;
- L'appui à la formation des dirigeants et des salariés des entreprises ;
- La contribution à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'économie sociale et solidaire ;
- L'information des entreprises sur la dimension européenne de l'économie sociale et solidaire et l'appui à l'établissement de liens avec les entreprises du secteur établies dans les autres États membres de l'Union européenne ;

Elle assure la défense des intérêts de ses adhérents, et plus généralement de l'ensemble des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire. Elle poursuit la recherche d'une utilité sociale au sens de l'article 2 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Elle peut ester en justice aux fins, notamment, de faire respecter par les entreprises de son ressort et relevant du 2° du II de l'article 1er de la loi ESS de 2014, l'application effective des conditions fixées à ce même article.

Dans des conditions définies par décret, conformément à la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS, elle tient à jour et assure la publication de la liste des entreprises de l'économie sociale et solidaire, qui sont situées dans son ressort, au sens des 1° et 2° du II de l'article 1er de la même loi.

Elle peut, généralement, faire toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet, et susceptibles d'en faciliter le développement, la promotion, ou la réalisation dans le respect des principes de l'Économie Sociale et Solidaire.

## 2. Faits caractéristiques de l'exercice 2023

2023 était la deuxième année complète suite au changement de direction de la CRESS (Grégory HUCHON en remplacement de Christian OGER depuis le 01/12/2021) et à la réorganisation de l'équipe autour de trois pôles d'activité (mouvement, accompagnement, innovation / filières) et d'un pôle administratif et financier.

De nombreuses conventions structurantes pour la CRESS étaient en renouvellement en 2023 : celle de l'Etat, du Conseil Régional de Bretagne, les conventions FEDER et celle de l'ADEME. Les travaux commencés en 2023 ont permis d'acter le principe d'une conférence des financeurs, afin de favoriser un

dialogue constructif entre les principaux partenaires et la CRESS au service du développement de l'ESS en Bretagne.

Deux nouvelles conventions sont en passe d'être signées avec le Conseil Régional de Bretagne pour soutenir le développement de l'entrepreneuriat en ESS via les fonds FEDER en 2023 (ACCOMPAGNEMENT et INNOVATION FILIERES).

La convention d'objectifs signée avec le Conseil Régional de Bretagne en 2023 était annuelle. Un travail est engagé pour signer une convention pluriannuelle d'objectif sur la période 2024-2026.

Deux conventions ADEME signées en 2020 et 2021 ont été prorogées jusqu'au 31/12/2023. Leur renouvellement se fera dans le cadre d'une convention unique consacrée à la Transition Ecologique couvrant l'année 2024.

Une convention pluriannuelle d'objectif a été signée en 2021 avec la DREETS et remplace les 3 conventions préexistantes sur les thématiques RT SCOP, RH TPE et RSE & ESS. Son échéance est fixée au 31/12/2023. Les partenaires travaillent à son renouvellement.

Plusieurs conventions thématiques ont été signées en 2023 pour conforter les actions en cours et ouvrir de nouveaux chantiers notamment sur l'Egalité femmes-hommes, Insertion et vieillissement, Réemploi, Ecologie et Travail.

En 2023, la CRESS a effectué sa deuxième année complète dans les locaux du QUADRI à Rennes. Les charges locatives ont connu en 2023 à nouveau une forte augmentation. Avec d'autres locataires, la CRESS a demandé au gestionnaire du bâtiment d'améliorer les pratiques et les paramétrages des équipements, ainsi qu'un audit thermique du bâtiment.

En accord avec ses partenaires, la CRESS a travaillé en 2023 à la réorganisation du collectif qu'elle forme avec les Pôles de l'ESS, les TAg et le CRIC. Accompagné dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement en 2022, ce travail a été poursuivi en 2023 avec des moyens dédiés mis à dispositions par les différentes structures du collectif. Son pilotage est assuré par les représentants des structures territoriales élus au Conseil d'Administration de la CRESS. Après avoir imaginé un scénario à géométrie variable, l'ensemble des structures du collectif réunies en Collège Territoires a pris la décision fin 2023 de choisir en 2024 un scénario d'organisation commun, dont la vocation est de s'imposer à l'ensemble des membres du collectif. Ce scénario de réorganisation est actuellement en cours d'élaboration dans différents groupes de travail internes au collectif. Les propositions feront l'objet d'une expertise externalisée en 2024. La réforme des statuts de la CRESS envisagée d'abord en 2023 a donc été reportée, tout comme la mutualisation de fonctions support.

### 3. Autre point

Les comptes annuels ont été clôturés lors du Conseil d'Administration du 19/03/2024 en intégrant **deux subventions FEDER qui n'ont pas encore reçu de notification pour un montant de 316 121€.** A ce jour nous n'avons pas obtenu l'avis d'attribution signé mais nous considérons, compte tenu de nos échanges avec les financeurs, que ce financement nous sera bien accordé lors de la commission régionale (CRPE) de mars 2024 à ce titre.

### 4. Principes, règles et méthode comptable

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable et selon le plan comptable n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif au comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Les principes suivants ont été retenus :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité et sincérité,
- Prudence,
- Permanence des méthodes.

### Engagements hors bilans

Il n'y a pas de démarche de comptabilisation du bénévolat à la CRESS. Les contributions volontaires sont essentiellement le fait des 52 administrateurs et administratrices de l'association et de leurs suppléant.es qui :

- participent aux instances et ou les préparent
- représentent la CRESS lors d'événements, au sein d'instances ou de groupes de travail

### Comptabilisation des subventions

Toutes les subventions correspondant à des conventions sont inscrites en comptabilité à la date de signature de la convention ou de sa notification.

Les sommes conventionnées dans le cadre du consortium TAg BZH et destinées aux autres membres du consortium ne sont pas inscrites à un compte de bilan et n'ont pas d'effet sur le compte de résultat.

Les fonds dédiés (comptabilisés dans les comptes 194) correspondent à des subventions accordées au titre de l'exercice en cours pour lesquels des travaux restent à réaliser (comptabilisés aux comptes 689400) lors de l'exercice à venir.

Les reprises de fonds dédiés correspondent aux subventions accordées les années précédentes et dont les travaux ont été effectués au cours de l'année (comptabilisé au compte 7894). Elles sont donc prises en compte dans le résultat d'exploitation.

## 5. Actif du bilan - détail

### a. Immobilisations

Il est fait application des règlements comptables CRC 2002-10 et 2004-06 concernant les immobilisations et les amortissements. La méthode retenue est la méthode prospective.

	Montant au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2023
Aménagements	0,00			0,00
Concessions et logiciels	36 970,80			36 970,80
Installations générales, agencements	18 283,85	7 190,00		25 473,85
Matériel de bureau et d'informatique	32 390,61	4 947,46	717,60	36 620,47

Mobilier	30 778,68			30 778,68
Dépôts et titres de participation	15 207,59			15 207,59
<b>TOTAL</b>	<b>133 631,53</b>	<b>12 137,46</b>	<b>717,60</b>	<b>145 051,39</b>

Les achats de matériel informatique effectués pendant l'exercice correspondent au renouvellement habituel des ordinateurs et à l'acquisition d'un système de téléviseur + caméra + micro permettant la tenue de réunions à distances, notamment les réunions d'instance de la CRESS (bureaux, Conseil d'Administration) ainsi que des Comités de pilotage et des réunions avec les partenaires.

Voici le détail des dépôts de garantie et titres de participations qui sont pour l'essentiel liés à l'arrivée dans de nouveaux locaux au QUADRI (pas de changement intervenu en 2023).

Titres de participations CMB	30,00
Quadri	10 972,50
Réso Solidaire	880,26
Gedes	2 309,58
Participation Bretagne Capital solidaire	400,00
Parts sociales crédit Coopératif	15,25
Parts sociales Caisse d'épargne	100,00
Parts sociales CRIC	500,00
<b>Totaux</b>	<b>15 207,59</b>

## b. Amortissements

	Montant au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2023
Concessions et logiciels	36 469,53	501,27		36 970,80
Installations générales, agencements	6 556,29	7 191,09		13 747,38
Matériel de bureau et d'informatique	26 904,10	9 567,30	717,60	35 753,80
Mobilier	26 874,88	2 521,47		29 396,35
<b>TOTAL</b>	<b>96 804,80</b>	<b>19 781,13</b>	<b>717,60</b>	<b>115 868,33</b>

Les amortissements comptabilisés correspondent aux règles habituellement appliquées à la Cress, à savoir la méthode linéaire, selon les durées suivantes :

- Logiciels : 3 ans
- Mobilier / Aménagement : 3 ans
- Matériel informatique : 1 an
- Serveur informatique, matériel de visioconférence : 1 an

## c. Etat des stocks

Il n'y a pas de marchandise stockée à la Cress de Bretagne à la fin de l'exercice.

## d. Créances

Le montant des créances a diminué par rapport à l'année dernière (de 1,2 million d'€ à 988 k€) mais reste à un niveau élevé, notamment en raison de subventions pluriannuelles ou annuelles dont le solde nécessite une instruction complexe et longue, incluant la production du présent rapport de gestion et son approbation par l'Assemblée Générale de la CRESS (ADEME, FEDER, ETAT, REGION).

	Montant 2023	Montants 2022
Clients	45 751,49	35 757,57
Avance et acompte versés	6 097,49	117 088,99
Avances/congés au personnel	2 788,56	9 676,85
Etat	156 895,25	298 107,25
Région	140 175,50	113 071,14
Autres subventions à recevoir	64 758,00	43 908,00
Avance frais professionnels	500,00	500,00
ADEME	149 722,03	332 346,52
FEDER	417 693,69	293 184,62
Avance divers	1 786,41	2 126,28
Produits à recevoir	3 693,00	1 485,00
Provision pour créances douteuses	-1 999,04	-3 640,11
<b>Total</b>	<b>987 862,38</b>	<b>1 243 612,11</b>

Dans le détail :

- Les créances client ont augmenté passant de 26 à 35 k€ : elles correspondent notamment à l'augmentation en 2022 du volumes des refacturations qui n'ont pas toutes encore été réglées (mutualisation de la plateforme Jamespot, copies, frais de séminaires etc.). Ce montant est en partie lié à des difficultés de trésorerie rencontrées par certains pôles.
- Les avances et acomptes ont diminué car ils étaient principalement liés à un nombre important de factures non parvenues au 31/12/22 sur lesquelles une avance avait été versée aux pôles de l'ESS (72k€) ainsi que de l'étalement du paiement de créances liées à la correction FEDER intervenue en 2022 (33k€). Ces factures ont été enregistrées et soldées en 2023 et par ailleurs, le paiement des créances liées à la correction FEDER de 2022 est quasiment terminé (il reste seulement une créance auprès de TAg29)
- La baisse des créances de l'Etat traduit l'avancement dans la précédente CPO, de même que celle de l'ADEME
- Volume en augmentation pour le FEDER lié au retard de paiement sur les dossiers 2022 : 246k€ sur le FEDER FILIERES 2023 et 70k€ sur le FEDER ACCOMPAGNEMENT 2023 et en attente du solde du FEDER FILIERES 2022 (26k€) et du FEDER ACCOMPAGNEMENT 2022 (75k€).

Pour rappel, les montants dus par les organismes publics sont essentiellement des sommes provenant des soldes restant à verser au titre de l'année 2023. A noter qu'une partie de ces actions ont fait l'objet de sous-réalisation qui donneront lieu à la minoration de ces créances.



## e. Disponibilités

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Placements Sicav et FCP	2 749	2 749	0
Disponibilités en banque	225 355	320 919	95 564
<b>Trésorerie nette</b>	<b>228 104</b>	<b>323 668</b>	<b>95 564</b>

Les disponibilités de la CRESS ont connu une baisse entre le 31/12/2021 et le 31/12/2022. Le montant est encore insuffisant pour absorber les décalages de trésorerie notamment liés aux cycles budgétaires longs des subventions FEDER, mais aussi à la période de renouvellement des principales conventions.

Au cours de l'année, la trésorerie excédentaire est placée sur un livret associations au Crédit Coopératif et un livret CSL Associatis à la Caisse d'Epargne de Bretagne Pays de Loire le cas échéant.

## 6. Passif du bilan - détail

### a. Fonds associatifs et réserves

Libellé	Solde en début d'exercice	Entrées	Sorties	Solde suite à l'AG
Fonds associatif	6 825			6 825
Réserves diverses	419 782	31 325		451 107
Résultat de l'exercice	31 325	41 704	31 325	41 704
<b>Total des fonds propres</b>	<b>457 932</b>	<b>73 029</b>	<b>31 325</b>	<b>499 636</b>

Les variations des fonds propres de la CRESS sont essentiellement dues au résultat excédentaire de l'exercice 2023.

### b. Provisions

	Début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour IFC	90 245	26 856	5 024	112 077
<b>Totaux</b>	<b>90 245</b>	<b>26 856</b>	<b>5 024</b>	<b>112 077</b>

La provision pour indemnité de fin de carrière (IFC) a financé en 2023 le départ de Baptiste Bertrand.

Elle a été évaluée conformément aux dispositions de la loi de financement de la Sécurité Sociale et des règles de la CCN ECLAT. Les principales hypothèses de calcul de cette provision sont les suivantes :

- calcul pour l'ensemble des salariés de la CRESS présents en CDI au 31/12/2022,
- 1/4 de mois de salaire par année de présence, indemnité portée depuis le 1er janvier 2009 à 1/3 de mois de salaire pour les années d'ancienneté au-delà de 10 ans.
- Calcul de la prime à verser en cas de départ à 65 ans et lissage sur les années restant à travailler pour calculer le montant annuel.
- un taux de contribution patronale de 50 %

### c. Fonds dédiés

Situation et mouvements Rubriques	Au début de l'exercice	Dotations (6894)	Reprises (7894)	A la fin de l'exercice
Fonds dédiés sur subvention	320 919	189 680	320 919	189 680
<b>Totaux</b>	<b>320 919</b>	<b>189 680</b>	<b>320 919</b>	<b>189 680</b>

Les fonds dédiés correspondent aux travaux non achevés à la fin de l'exercice mais ayant fait l'objet de subvention accordées au titre de cet exercice. Ils correspondent à des travaux qui seront achevés dans les premiers mois de l'année suivante (le détail est disponible dans le tableau récapitulatif des subventions voir plus loin).

### d. Dettes

#### Dettes auprès des établissements financiers

Il n'y a pas d'emprunt en cours ou de dette auprès d'un établissement financier.

#### Etat des dettes à court terme

Dettes	Montant 2023	Montant 2022
Fournisseurs	113 537	51 374
Fournisseurs factures non parvenues (cpte 408)	95 475	137 664
Congés Payés (salaire + charges)		6 543
Salariés+administrateur	5 338	5 438
Provision prime de précarité	4 235	9 890
Dettes sociales	50 421	48 655
Dette fiscale (taxe sur les salaires+ PAS)	1 721	46 649
Autres dettes	75 209	6 688,57
<b>Total</b>	<b>345 936</b>	<b>312 901</b>

Le montant des dettes est en augmentation (+34k€ par rapport à la fin de l'exercice précédent). La dette fiscale et sociale liée aux salaires est stable. Les autres dettes sont liées à des factures non parvenues au 31/12, notamment dans le cadre de projets notifiés et/ou réalisés en toute fin d'année

#### e. Produits constatés d'avance

Conventions passées avec ...	Montant
ADEME	71 892
Autres organismes	32 051
<b>Total</b>	<b>103 943</b>

Les produits constatés d'avance sont constitués des montants des conventions affectées aux prochains exercices ou des sommes prévues à certaines conventions non encore soldées ayant fait l'objet de sous-réalisations. Nous ajoutons à ces sommes un PCA lié à la refacturation de l'installation mutualisée des copieurs au Quadri.

Les produits constatés d'avance ont baissé en raison de l'avancement dans les conventions pluriannuelles (ETAT, CRB (DLA), ADEME, CREDIT AGRICOLE).

## 7. Informations relatives au compte de résultat

### a. Subventions

Libellé	Montants attribués	Montant utilisé lors des années précédentes	Produits 2023 comptes 74	Reprises fonds dédiés 7894	Dotation Fonds dédiés compte 68194	Montant restant à utiliser (fonds dédiés-compte 1942)	Montant restant à utiliser (PCA-compte 487)
<b>ETAT</b>							
DREETS mutation éco 12/21 à 10/22	50 000	40 000		10 000			
DREETS CPO 21/23 -emploi	528 000	352 000	176 000	3 200	2 770	2 770	
DREETS CPO DLA 2021	103 826	103 826	0	24 157			
DREETS CPO DLA 2022	98 829	98 829	0	32 943			
DREETS CPO DLA 2023	78 829		78 829		18 000	18 000	
DREETS DLA 2021 secteur en crise	15 000	15 000	0	2 610			
DREETS ESS ETAT 2023	69 604		69 604				
DREETS mutation éco - prolongation	40 000			40 000			
DREETS PIGA 11/23 10/24	40 000		40 000		40 000	40 000	
DREETS réseau des TAG	20 000		20 000				
DREETS réseau des PÔLES	20 000		20 000				
DREETS Santé au travail 2023	15 000		15 000		150	150	
DREETS Traits d'union							
DRAJES 2023 Académie de BZH	4 000		4 000		2 667	2 667	
DRDFE prévention VSST	38 900		38 900		38 900	38 900	
Min , cohésion - AAP VSST	62 000	62 000		62 000	1 242	1 242	
Ministère justice DISP 2022	30 000	30 000		1 500			
Ministère justice DISP 2023	55 000		55 000		15 500	15 500	
CDC 2022	36 360	36 360		14 040			
SGAR 2022 réemploi	60 000	60 000		60 000	30 000	30 000	
<b>REGION</b>							
Conseil Régional 2023	335 585		335 585				
Région BZH Traits d'union 2023	48 000		48 000				
Région BZH Tag BZH 2023	20 000		20 000				
Région BZH éco circulaire prorogation	5 000		5 000				
Région BZH technicien valoriste	20 000	10 000		10 000			
DLA Région Bretagne 2023	22 000		22 000				
REGION BZH Ec année 3	15 000	15 000		10 000			
<b>FEDER</b>							
Europe FEDER accompagnement 2022	14 534		14 534				
Europe FEDER accompagnement 2023	71 067		70 356				
Europe FEDER IS 2023	261 127		245 765				
<b>ADEME</b>							
ADEME EC 2023	137 746		137 746				
ADEME TEE 2023	38 940		38 940				
<b>DEPARTEMENT</b>							
Conseil Départemental 29 - 2023	25 000		25 000		2 200	2 200	
Conseil Départemental 29 - 2022				2 627			
Conseil Départemental 35	1 000		1 000				
Conseil départemental 35	10 000		10 000				
Conseil Départemental 35	15 000		15 000				
Conseil départemental 35 - forum GSEF 2023	3 500		3 500				
<b>AUTRE PUBLIC</b>							
CDC 2023	36 360		36 360				
CDC réemploi matériaux	20 000		20 000				
ANACT	36 376		36 376		32 395	32 395	
<b>AUTRE PRIVE</b>							
Arkea mois ESS - 2023	5 000		5 000				
Caisse d'Epargne	10 000		10 000				
Crédit Agricole	20 000		20 000				
EKOLOGIC éco circulaire 2023	8 825		8 825				
Fondation de France CJM	30 000	30 000	0	30 000			
Fondation de France réemploi	15 000	15 000	0	15 000			
Koz Ensemble / Humanis	14 500		14 500				
L'ESPER 2022/2023	20 000	4 000	16 000				
L'ESPER 2023/2024	20 000		4 000				16 000
Petits débrouillards - DRJCS 2022	4 500	4 500		2 842			
Petits débrouillards - DRJCS 2023	8 025		8 025		5 857	5 857	
Groupe Vyy	14 000						14 000
<b>Totaux</b>	<b>2 655 360</b>	<b>876 515</b>	<b>1 688 845</b>	<b>320 919</b>	<b>189 680</b>	<b>189 680</b>	<b>30 000</b>

Afin de rendre les chiffres 2023 et 2022 comparables, il convient de tenir compte des reprises et des dotations de fonds dédiés, ce qui donne :

	2022	2023	écart
Subventions	1 671 155	1 688 845	17 690
Reprise de fonds dédiés	236 008	320 919	84 911
Dotation aux fonds dédiés	300 919	189 680	-111 239
<b>Total mobilisé</b>	<b>1 606 244</b>	<b>1 820 084</b>	<b>213 840</b>

Il y a donc eu une augmentation des subventions en 2023, due, en grande partie, aux subventions de l'Etat notifiées fin 2022 pour des actions à déployer en 2023 sur les thématiques du réemploi, de la prévention des violences sexistes et sexuelles et le Bien vieillir.

## b. Nombre et types d'emplois

Nom du compte  
**ASS CHAMBRE REGIONALE ECONOMIE**

N° de Siret 379779309 00135 | N° de compte Urssaf 537 000000502138477 | Type de compte Régime Général - **Actif**

Compte > Embauche > Effectifs

### Effectifs

L'effectif moyen annuel (EMA) est calculé par l'Urssaf à partir des informations contenues dans les déclarations sociales nominatives (DSN) déposées par les établissements de chaque entreprise. Plus d'informations disponible [ici](#)

Exercice	2023	2022	2021	2020	2019
EMA	18.93	20.20	19.49	14.84	11.84
EMA OETH	18.93	20.20	19.49	14.84	-
EMA ECAP	0.00	0.00	0.00	0.00	-
EMA BOETH	0.00	0.00	0.00	0.00	-
EMA CSA	18.93	20.20	-	-	-
EMA CSA - CFIP	0.68	0.33	-	-	-

A noter que la CRESS emploie 1 personne en qualité de co-employeur avec le GEDES 35 (groupement d'employeur de l'Economie Sociale) pour la mission comptabilité et paie.

En 2023, une convention a été mise en place également avec le pôle de Fougères pour mettre à disposition une partie du temps de travail de Marie Behra.

### c. Rémunération des dirigeants

En application de l'article article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations versées aux Dirigeants (Président, Membres du CA) pour l'exercice clos le 31/12/2023 doit être indiqué. Ces fonctions ne sont pas rémunérées à la CRESS, le montant est donc égal à zéro.

## Partenaires financiers



# Adhérents

## **Coopératives – collègue n°1**

- Banque Populaire Grand Ouest
- CAE Avant-Premières
- Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire
- CASDEN
- Coop de France Ouest
- Coop de Construction
- Crédit Agricole en Bretagne
- Crédit Coopératif
- Crédit Mutuel Arkéa
- La Nef
- Le Cric
- Enercoop Bretagne
- En Jeux d'Enfance
- Groupe UP
- Kéjal
- L'Assiette Coopérative
- Oxalis Ouest
- SACICAP CIB
- Scarabée Biocoop
- Union Régionale des Scoop

## **Mutuelles d'assurance et de santé – collègue n°2**

- Alv Heol
- Harmonie Mutuelle
- MACIF
- MAIF
- MGEN
- Mutualité Française de Bretagne
- Mutami
- Mutuelle des Pays de Vilaine
- Mutuelle Entrain
- Vyv3 Bretagne

## **Associations – collègue n°3**

- ADAPEI 35
- ADERE France Bretagne
- ADMR Comité régional (*Aide à Domicile en Milieu Rural*)
- Agora Services
- ASKORIA

- Approche Eco Habitat
- Bretagne Tiers-Lieux
- Les Cigales de Bretagne
- Clim'Actions Bretagne
- Collectif des Festivals
- Concordia
- CORLAB
- CREAL Bretagne (*Centre Régional d'Etude et d'Action sur les Inadaptations et les handicaps*)
- Cros Bretagne
- Déclic Production
- Don Bosco
- ECTI – Délégation Bretagne
- Entreprendre au féminin Bretagne
- Eskemm Films
- Espace Associatif de Quimper
- Familles Rurales de Bretagne
- France Active Bretagne
- MFR de Bretagne (*Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales*)
- Fédé B (*Fédération des Associations Etudiantes de Bretagne Occidentale*)
- Fédé Breiz
- FCSB (*Fédération des Centres Sociaux de Bretagne*)
- FAS Bretagne (*Fédération des Associations de Solidarité*)
- GEDES 35
- Gesticulteurs (Groupement d'employeurs culturels en Bretagne)
- Graal
- Icial
- Ireps
- L'ESPER (*Economie Sociale Partenaire de l'Ecole de la République*)
- L'Essor 35
- Les Genêts d'Or
- Le Tri Porteur

- Mouvement Associatif de Bretagne
- MOB IN BRETAGNE Ordi Grand Ouest - OGO
- PIMMS de Brest
- PIMMS de Rennes
- La Ruche solidaire
- Startijenn – TAg 35
- Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Finistère
- Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille et Vilaine
- Sauvegarde 56
- Supermab
- TAg 29
- Terre de Liens Bretagne
- UNA Bretagne (*Union Nationale des Associations de soins, services et aides à domicile*)
- UNEA (*Union Nationale des Entreprises Adaptées*)
- UNAT Bretagne (*Union Nationale des Associations de Tourisme*)
- Unis Cité Bretagne
- URCPIE Forêt de Brocéliane
- URAF (*Union Régionale des Associations Familiales*)
- URHAJ (*Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes*)
- UNAPEI Bretagne (*Union nationale des Associations de Parents et amis de personnes handicapées*)
- URIOPSS (*Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux*)

## **Entreprises sociales – collègue n°4**

- Chantier Ecole Bretagne
- Compagnons Bâtisseurs Bretagne
- COORACE Bretagne
- Emmaüs Action Ouest

- Fédération des Entreprises d'Insertion Bretagne
- EBS Le Relais
- Ressource T
- Sevel Services
- Tribord
  
- **Fondation – collège n°5**
- Fondation Massé-Trévidy
  
- **Groupements des employeurs de l'économie sociale – collèges n°6**
- UDES
  
- **Les Pôles – collèges n°7**
- ADESS du Pays de Morlaix (*Association de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire*)
- ADESS du Pays de Brest (*Association de développement de l'Economie et Solidaire*)
- ADESS du Pays de Cornouaille (*Association de développement de l'Economie Sociale et Solidaire*)
- ADESS Ouest Côtes d'Armor (*Association de développement de l'Economie Sociale et Solidaire*)
- ADESS Centre Bretagne (*Association de développement de l'Economie Sociale et Solidaire*)
- ADESK (*Association de développement de l'Economie Sociale et Solidaire*)
- CADES
- C2Sol (*Collectif d'Acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire Territoire du Pays de Lorient*)
  
- EcoSolidaireS
- ESS' PRance
- E2S Pays de Vannes
- Horizons Solidaires
- PEPS Auray
- Pôle ESS du Pays de Brocéliande (*Association de développement de l'Economie Sociale et Solidaire*)
- Portes de Bretagne Solidaires
- Réso Solidaire
- Rich'ESS (*Association de développement de l'Economie Sociale et Solidaire*)
- Vallons Solidaires



# L'équipe de la Cress

contact : initiale prénom + nom@cress-bretagne.org



- Equipe TAGBZH
- Equipe Economie circulaire
- Responsable de pôle

## PÔLE MOUVEMENT



**Gregory Huchon**  
Directeur  
06 70 55 26 50



**Floriane Desille**  
Education à l'ESS  
Jeunes  
07 48 72 34 44



**Brieuc Poirier**  
Réseau des Pôles ESS  
Animation territoriale  
06 98 91 14 73



**Myriam Carré**  
Communication  
07 48 72 51 18



**David Ison**  
Observatoire Régional  
de l'ESS  
07 48 72 51 17



**Thomas Motte**  
Service Civique  
Sensibilisation à l'ESS et  
aux transitions  
écologiques

## PÔLE INNOVATION/FILIERES



**Marion Micholin**  
Pilotage Innovation/Filières/  
Recherche  
07 57 00 52 90



**Malika Patis**  
Travail pérennitaire  
07 48 72 27 85



**Pierre Grimaud**  
Bien vieillir  
07 56 00 93 18



**Camille Perusse**  
Bien Vieillir - Insertion  
07 48 88 91 35



**Émilie Besnier**  
Réemploi  
07 55 66 91 39



**Pauline Planut**  
Economie Circulaire  
07 48 88 38 22



**Bettina Gandon**  
Economie Circulaire  
07 48 72 14 24



**Éléonore Piot**  
Stage  
Habitat, Logement  
07 48 72 38 56

## PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER



**Adrienne Ferré**  
Responsable  
administration et finance  
07 48 88 62 42



**Christine Josse**  
Fonctionnement général  
et suivi de projets  
07 48 72 51 19



**Maëlle Reneaume**  
Europe - TAG BZH  
07 48 72 14 25



**Nicolas Lefebvre**  
Comptable via le GEDES35

## PÔLE ACCOMPAGNEMENT



**Amandine Bonneau**  
Pilotage Accompagnement  
Réseau TAGBZH  
07 55 66 46 13



**Marjorie Hervé**  
Communication  
07 48 72 14 26



**Marie Clapier**  
DLA régional  
06 80 00 36 74



**Laetitia Cour**  
Transition  
Écologique et Énergétique  
07 48 88 62 41



**Anne Poterel**  
Qualité de l'emploi  
et démarches de progrès  
07 72 45 54 34



**Charlotte Fellmann**  
Égalité  
Antenne Finistère  
Fonction RH mutualisée  
06 32 98 81 86



**Mathilde Ory**  
Coopérations économiques





Contact : Cress Bretagne  
[cress@cress-bretagne.org](mailto:cress@cress-bretagne.org)

**Cress Bretagne**  
47 avenue des Pays-Bas  
35200 Rennes  
**07 48 72 51 19**  
[cress@cress-bretagne.org](mailto:cress@cress-bretagne.org)